

### **1. Les frais relatifs au dossier :**

- l'ouverture du dossier : 40,00 € ;
- l'ensemble des opérations nécessaires pour la clôture et l'archivage : 50,00 € ;
- les lettres, l'unité étant comptabilisée à 10,00 € ;
- la dactylographie des documents réalisés par le secrétariat, à savoir lettres, requêtes, conclusions, etc... 10,00 € la page ;
- les fax et courriels, comptabilisés par page envoyée ou reçue, la page étant comptabilisée à 3,72 € ;
- les frais de recommandé, comptabilisés suivant les barèmes postaux ;
- les photocopies : 0,25 € la page ;
- les frais de déplacement : 0,50 € le kilomètre ;
- les frais de secrétariat, à savoir toutes les prestations réalisées par le secrétariat pour le dossier (classement, préparation des dossiers pour les audiences, ouverture du courrier, mise sous pli et postage du courrier, fixation des rendez-vous, etc...), les frais de comptabilité, de téléphone et les frais divers, comptabilisés forfaitairement à concurrence de 10 % des frais qui précèdent.

### **2. Débours (payés pour compte du client) :**

Il s'agit de tous les frais avancés par le cabinet tels que les recherches au registre national, droits de greffe, les frais d'huissier, les droits de copie de jugements, d'ordonnances, d'arrêts ou de dossiers, les frais de notaire, les frais de traduction.